

Autorisation parentale pour tierces personnes (autres que les tuteurs légaux)

Si vous souhaitez autoriser une troisième personne (grands-parents, frères et sœurs, voisins...) à venir récupérer votre enfant, il faudra nous remettre :

- La présente fiche remplie et signé
- Une copie de la carte d'identité de la/les personne/s concernée/s

Je soussigné(e) _____

(Nom et prénom du père, de la mère ou du tuteur légal)

Mère, père ou tuteur légal de :

Nom	Prénom	Cycle

Déclare les personnes suivantes aptes à venir chercher mon enfant au service d'éducation et d'accueil et les y autorise.

Nom, Prénom	Téléphone
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	

Cette autorisation n'est valable qu'avec une copie des cartes d'identité des personnes concernées.

Date et signature : _____